

Centres de formation interentreprises



Funded by



on the basis of a Decision
by the German Bundestag

German Office for international Cooperation
in Vocational Education and Training





1. Données-cadres

environ **1 100** centres de formation
interentreprises en Allemagne

Organisme :

- ▶ Chambres (chambres des métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture)
- ▶ Corporations, fédérations locales d'artisans, associations professionnelles
- ▶ Personnes morales de droit privé à but non lucratif



L'accent est mis sur l'artisanat

Équipement technique avancé

Personnel de formation qualifié
(agent·e·s de maîtrise,
technicien·ne·s, ingénieur·e·s)

Composante importante de
l'infrastructure de formation
allemande



2. Missions des centres de formation interentreprises

Diversité de l'offre de la qualification professionnelle

Formation interentreprises dans le cadre de la formation professionnelle en alternance

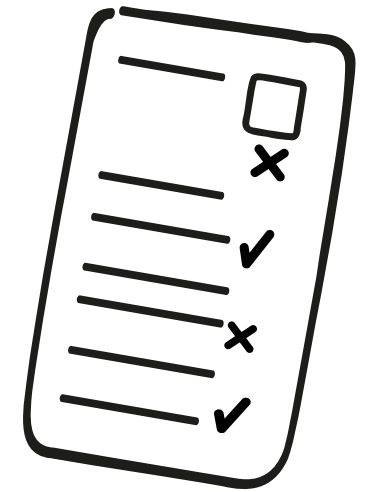
Lieu pour la tenue d'examens dans le cadre de la formation professionnelle en alternance

Mesures de formation continue :

- ▶ Formations de promotion professionnelle, p. ex. pour devenir : maître artisan·e, technicien·ne, gestionnaire d'entreprise
- ▶ Certifications, p. ex. dans la technique de soudage
- ▶ Différents séminaires avec et sans certificat

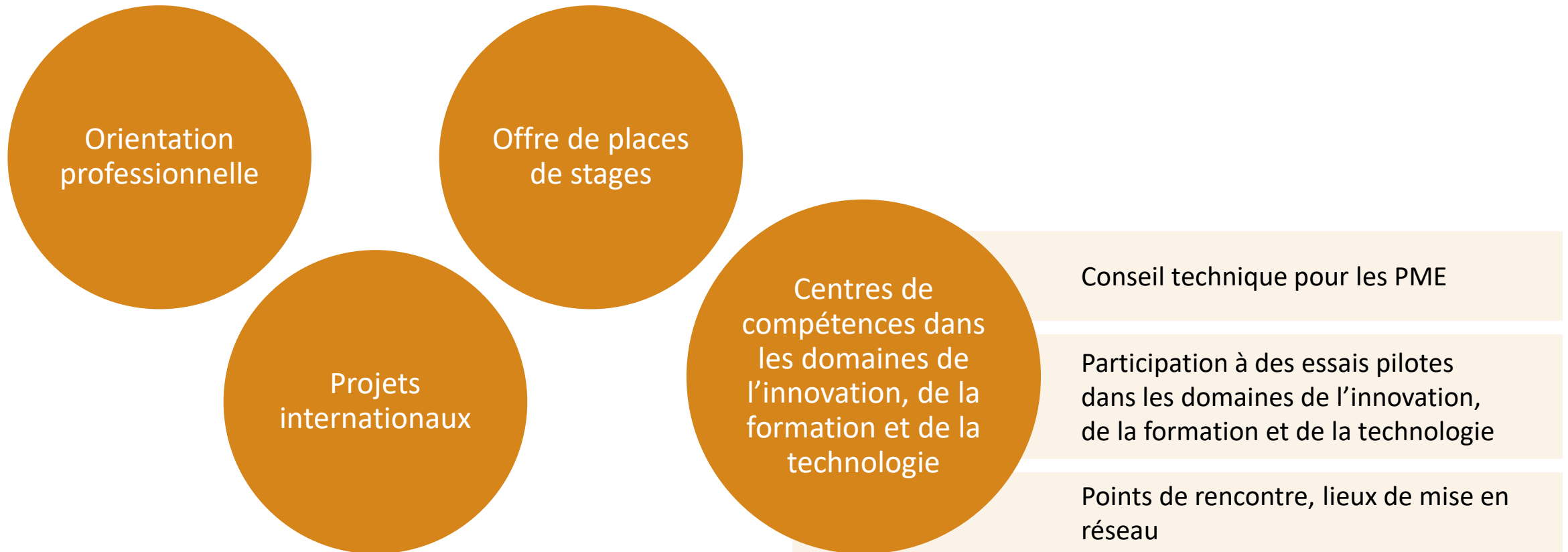
Mesures de l'Agence fédérale pour l'emploi, p. ex. :

- ▶ Reconversions
- ▶ Aides à la formation
- ▶ Mesures de formation préparant à la vie professionnelle



2. Missions des centres de formation interentreprises

Domaines clés des centres de formation interentreprises



3. Objectifs des centres de formation interentreprises

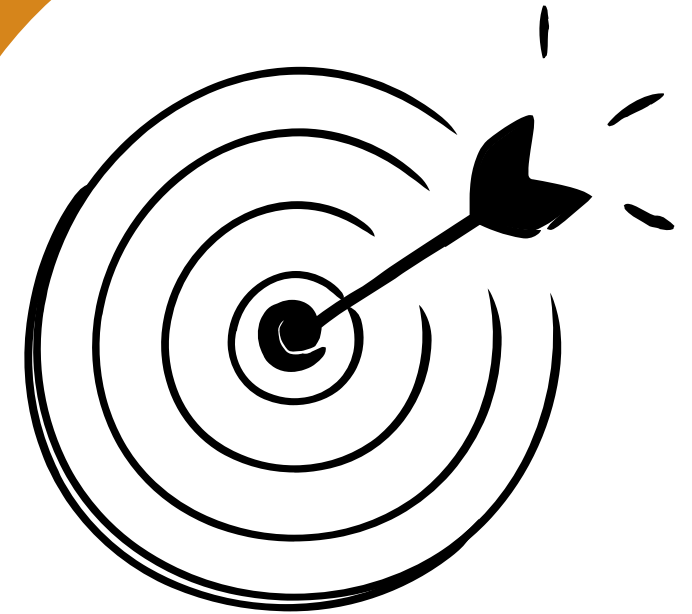
Garantir la capacité des petites et moyennes entreprises (PME) à assurer des formations

Assurance qualité dans la formation professionnelle

Garantir un niveau de formation harmonisé par la couverture complète de tous les contenus de formation requis

Soutien à la compétitivité des PME

Transfert de technologie



4. Financement des centres de formation interentreprises

Principe

Coûts à la charge de l'organisme

Au total environ
5 milliards
d'euros

Soutien de l'État depuis 1970
(sur la base de la loi sur la formation professionnelle de 1969 (BBiG))

Objectif

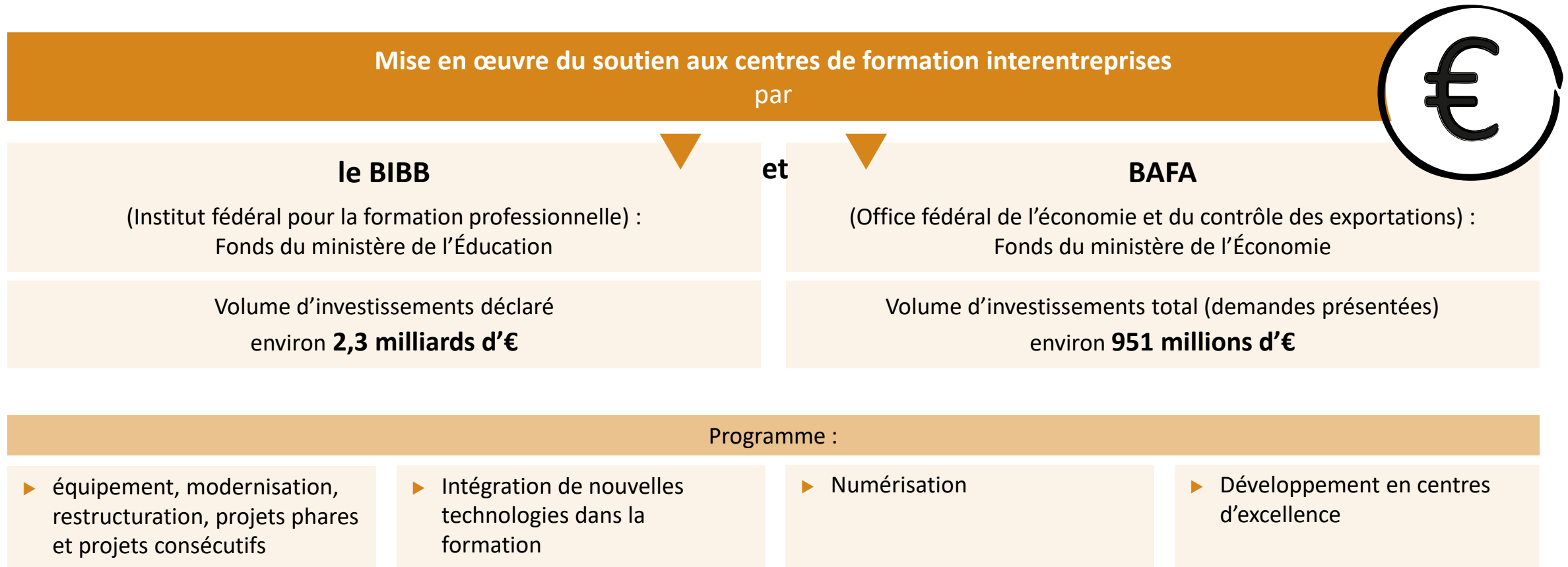
Couverture de base pour l'ensemble du territoire en tenant compte de l'assurance qualité

- ▶ Investissements proportionnels
- ▶ Subventions pour les frais courants par phases
(formation/enseignement interentreprises, soutien aux PME)
- ▶ Bailleurs de fonds gouvernement fédéral, Land et UE



5. Soutien financier aux centres de formation interentreprises

Acteurs et moyens



5. Soutien financier aux centres de formation interentreprises

Évolution du soutien aux centres de formation interentreprises de 1970 à aujourd'hui



1970–1979	Soutien de base centres de formation interentreprises	Nouvelle construction, équipement initial, aménagement de base, promotion de l'artisanat
1980–1989	Soutien au développement et à la modernisation	Modernisation de l'équipement, intégration de nouvelles formations professionnelles, qualification du personnel
1990–1999	Soutien à l'adaptation des structures	Adaptation aux nouveaux règlements de formation, coopérations avec les Länder et les chambres, centres de formation interentreprises spécialisés
2000–2006	Modernisation technique	Technologie CNC, CAO/CIM, équipement informatique, matériel pédagogique
2007–2015	Préparation à la numérisation	Intégration de méthodes d'enseignement numériques, projets pilotes, compétence médiatiques
2016–2019	Numérisation des centres de formation interentreprises (phase 1)	Outils numériques, RV/RA, constitution de réseaux, qualification des formateur·rice·s
2020–2025	Numérisation des centres de formation interentreprises et durabilité	Industrie 4.0, durabilité, efficacité énergétique, offres d'apprentissage modulaires, formes d'apprentissage hybrides



6. Développement des centres de formation interentreprises en centres de compétences

Spécialisation

- Les centres de compétences sont des centres de formation interentreprises spécialisés regroupant les connaissances expertes dans certaines branches, certains métiers ou certaines technologies.

Équipement moderne

- Ils disposent d'un équipement technique haut de gamme et innovant, souvent supérieur aux normes des centres de formation professionnelle classiques, par exemple dans des domaines tels que le CNC, l'impression 3D, la maison intelligente, la mobilité électrique, etc.

Innovation

- Les centres de compétence relayent les évolutions technologiques, telles que la numérisation, la durabilité ou de nouveaux procédés de fabrication, en les transmettant d'une manière axée sur la pratique. Ils développent de nouveaux cursus et de nouveaux concepts, qui sont ensuite repris par d'autres centres de formation interentreprises.

Importance suprarégionale

- Ils ne travaillent pas uniquement pour leur région respective, mais doivent avoir un rayonnement suprarégional et servir de point de contact pour la qualification, p. ex. pour l'ensemble d'un secteur.

Transfert de technologie

- Les centres de compétence transmettent les nouvelles techniques et les innovations issues de la recherche et du développement, pour la pratique en entreprise. Ils conseillent les entreprises sur les questions de formation, le recours à la technologie et la modernisation.



7. Les centres de formation interentreprises et le transfert de technologie

Les organisations professionnelles mettent en place des centres de conseil, d'information et de transfert technologique pour fournir des informations et un conseil qualifié et neutre à toutes les entreprises artisanales.

À cette fin, le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWE) promeut les « modules » suivants :

- ▶ Conseiller·ère·s en entreprise
- ▶ Centres de conseil pour l'innovation et la technologie et
- ▶ Centres d'informations et de conseil spécialisé.

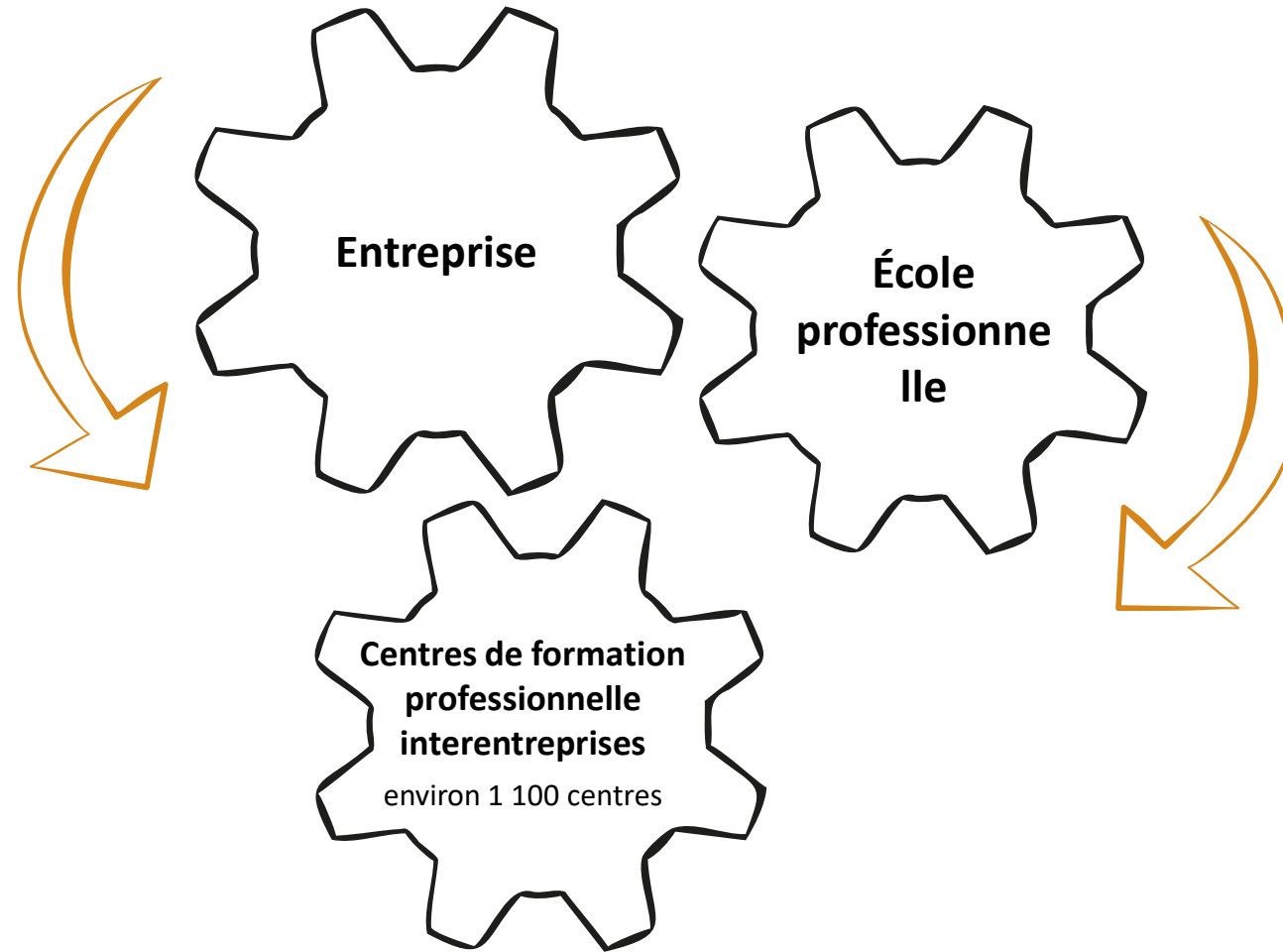
Ces trois modules s'appuient sur le potentiel des centres de formation interentreprises (savoir-faire, équipement technique).

Dans ce contexte, les centres de formation interentreprises servent de pôles d'innovation et mettent les acteurs en réseau. Ils fournissent aux conseiller·ère·s le contexte technique nécessaire et établissent des contacts avec le groupe cible.

Exemple : « CraftLab » d'après le modèle de Schwerin – créer des espaces d'innovation



8. Formation interentreprises



8. Formation interentreprises

Panorama

La formation interentreprises (également appelée « enseignement interentreprises ») est effectuée dans des centres de formation interentreprises, lesquels sont gérés par des chambres des métiers, des corporations ou d'autres organismes de formation.

En général, les frais de la formation/de l'enseignement interentreprises sont à la charge des entreprises formatrices, qui bénéficient également des subventions du gouvernement fédéral, des Länder et d'autres bailleurs de fonds.

La participation aux cours est obligatoire pour les apprenti·e·s dans l'artisanat, et les entreprises formatrices sont dans l'obligation légale de permettre à leurs apprenti·e·s d'y assister.



Objectifs

Approfondissement et systématisation de la formation professionnelle de base

Garantir un niveau élevé uniforme par des ajouts et par la compensation des spécialisations internes aux entreprises

Adaptation de la qualification professionnelle à l'évolution technologique actuelle

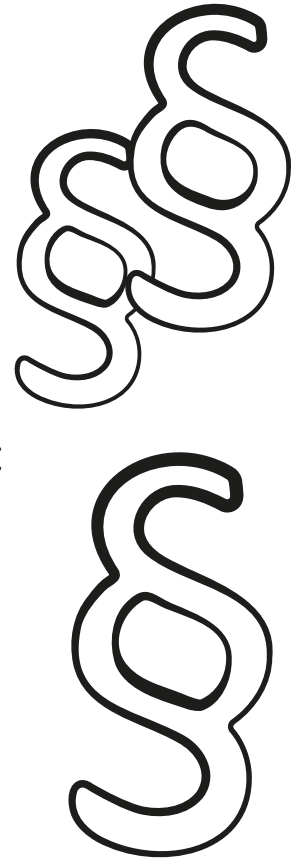


8. Formation interentreprises

Base légale

- ▶ Art. 5 (2) n° 6 de la loi sur la formation professionnelle (BBiG) : « Le règlement de formation peut prévoir que certaines parties de la formation professionnelle soient effectuées dans des établissements appropriés hors du lieu de formation si et pour autant que cela est exigé par la formation professionnelle (formation professionnelle interentreprises). »
- ▶ Art. 21 al. 2 du code de l'artisanat (HwO) : « Un lieu de formation dans lequel les compétences, savoirs et aptitudes professionnelles requis ne peuvent pas être transmis dans toute leur étendue est considéré comme approprié si ces compétences, savoirs et aptitudes sont transmis par des mesures de formation hors du lieu de formation. »
- ▶ Les périodes de formation interentreprises font partie du temps de formation en entreprise.
- ▶ En général, la formation/l'enseignement interentreprises ne sont pas explicitement mentionnés dans les règlements de formation.

La décision relative à la mise en œuvre et à l'étendue de la formation interentreprises dans une profession est un processus coopératif porté par différentes institutions.



8. Formation interentreprises dans l'artisanat

Panorama

- ▶ La formation/l'enseignement interentreprises est une composante essentielle du système de la formation professionnelle en alternance en Allemagne.
La formation interentreprises garantit la qualité constamment élevée de la formation pour chaque métier dans l'artisanat, indépendamment de la performance en matière de formation des entreprises individuelles.
- ▶ Les décisions relatives à la formation/l'enseignement interentreprises sont prises de façon autonome, dans le cadre de l'activité artisanale.
- ▶ Le contenu et la durée de l'enseignement interentreprises sont fixés conjointement par les associations professionnelles fédérales et par l'Institut Heinz-Piest pour la technique artisanale (HPI) de l'université Leibniz de Hanovre.
- ▶ La reconnaissance est effectuée par le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWE) ou par les ministères compétents des Länder.
- ▶ À l'heure actuelle, l'offre de cours nationale comprend environ 500 programmes pour l'enseignement interentreprises, existants pour la plupart des métiers artisanaux.



8. Formation interentreprises dans l'artisanat

Les acteurs

Chambres de métiers et de l'artisanat

Sont les organismes responsables de la mise en œuvre et de la coordination de la formation/de l'enseignement interentreprises. En concertation avec des comités techniques, elle décident du contenu, de la durée et de l'organisation des cours. Souvent, elles ont leurs propres centres de formation, ou chargent d'autres organismes de celle-ci.

Corporations et associations professionnelles

Intègrent les exigences spécifiques à chaque branche dans la planification et fournissent des retours sur les contenus et sur la qualité de la formation/de l'enseignement interentreprises.

Institut Heinz-Piest (HPI)

L'HPI travaille en étroite collaboration avec les associations professionnelles fédérales et développe les programmes d'enseignement nationaux, y compris les contenus, les durées et le calcul des coûts, pour le niveau de base et le niveau spécialisé. C'est sur ces programmes que se basent les demandes de soutien auprès du BMWF et des Länder

Partenaires sociaux

Dans certains secteurs, tel que le bâtiment, les partenaires sociaux conviennent du nombre et du contenu des cours de formation/d'enseignement interentreprises. Sur la base de ces accords, le ministère compétent publie des programmes-cadres ayant un caractère contraignant.



8. Formation interentreprises dans l'artisanat

Missions de l'HPI

Les acteurs

Institut Heinz-Piest

- ▶ L'HPI observe les évolutions technologiques, les intègre dans les concepts de cours et assure ainsi des contenus axés sur la pratique, p. ex. relatifs à la numérisation, à l'efficacité énergétique ou à la mobilité électrique. Les centres de formation interentreprises servent ainsi de plates-formes de transfert des techniques modernes dans la vie quotidienne de l'entreprise.
- ▶ Depuis plus de 40 ans, le HPI analyse la participation à la formation/à l'enseignement interentreprises sur commande du BMW et de la Fédération centrale de l'artisanat allemand (ZDH) – p. ex. le nombre de participations, l'intensité et le taux de subvention –, et enregistre également les tendances. Ces données constituent une base sur laquelle peuvent s'appuyer les décisions politiques et les stratégies de financement.
- ▶ En tant qu'institut de recherche de l'université Leibniz de Hanovre, le HPI est associé à la recherche appliquée. Il soutient les petites et moyennes entreprises artisanales en matière de questions technologiques et prend l'initiative d'innovations qui sont ensuite intégrées à la formation.



8. Formation interentreprises dans l'artisanat

Exemple 1 : Secteur automobile (1/3)

Existe pour les métiers suivants :

Mécatronicien·ne de véhicules

Technique des voitures individuelle

Technique des véhicules utilitaires

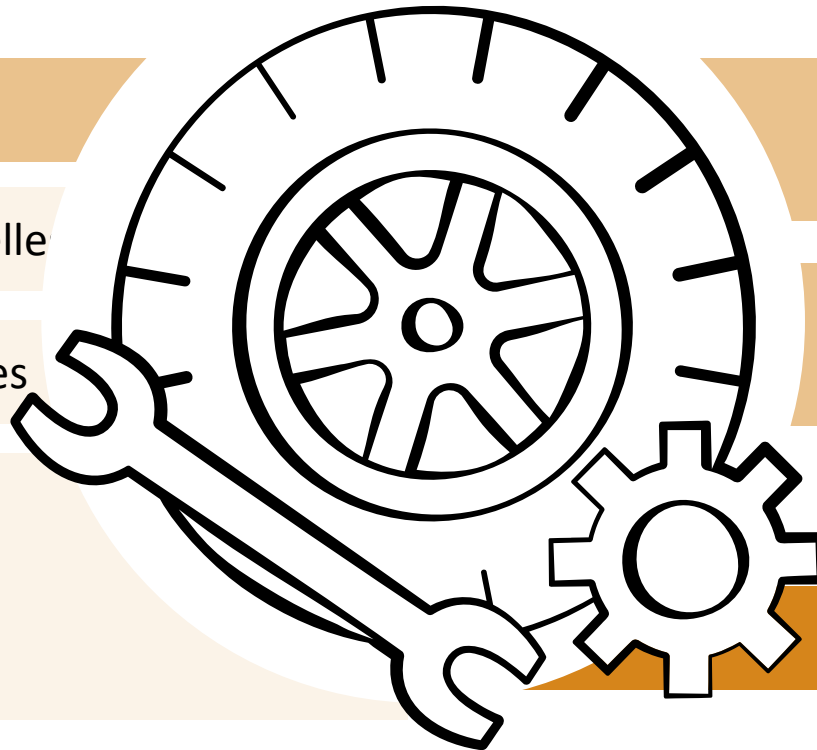
Technique des cyclomoteurs

Technique des systèmes et des
batteries haute tension

Mécanicien·ne carrossier·ère et
construction de véhicules

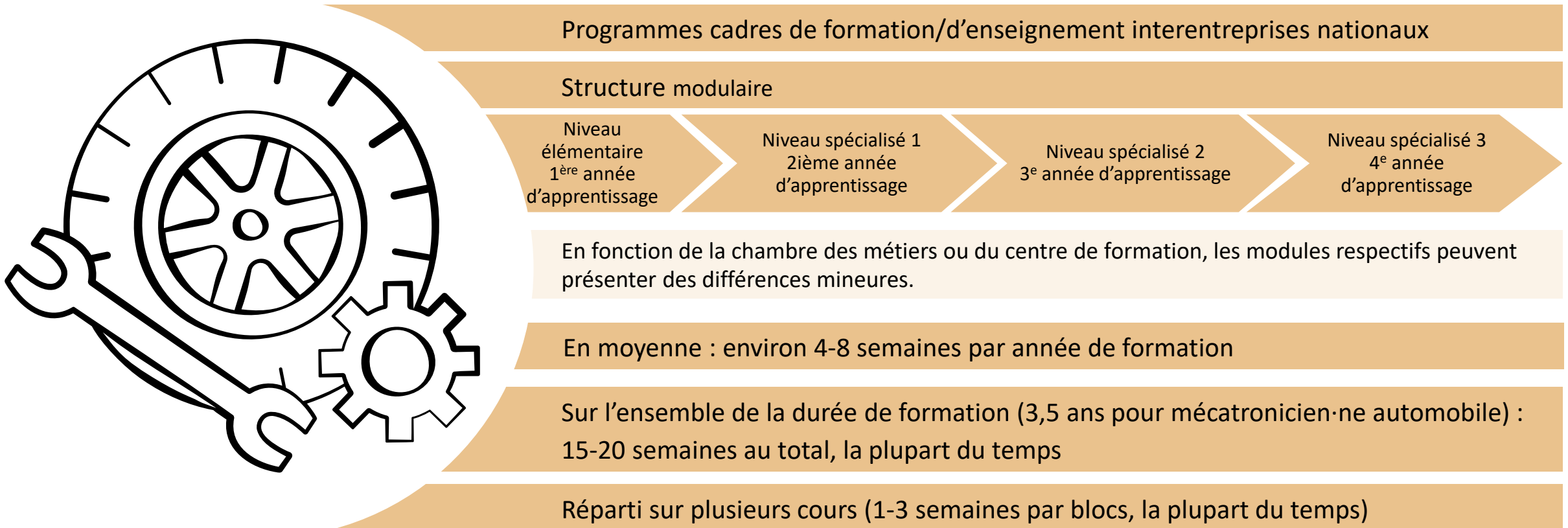
Peintre de véhicules
(avec formation artisanale)

**Pour tous : participation
obligatoire**



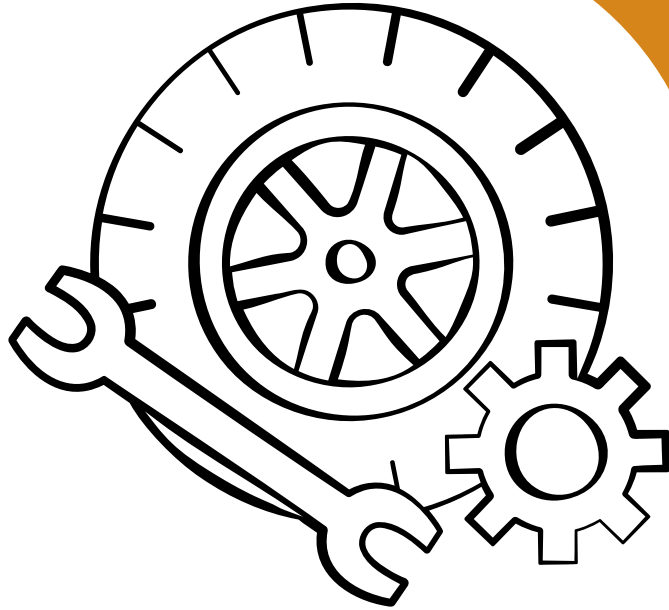
8. Formation interentreprises dans l'artisanat

Exemple 1 : Secteur automobile (2/3)



8. Formation interentreprises dans l'artisanat

Exemple 1 : Secteur automobile (3/3)



Niveau élémentaire
1^{ère} année
d'apprentissage

Module/cours	Contenus/matières principales
Sécurité au travail et protection de l'environnement	Dispositions de sécurité, équipement de l'atelier, recyclage
Bases de la technique des véhicules	Construction des véhicules, systèmes simples, fonctionnements
Travail des matériaux et technique d'assemblage	Limage, alésage, soudage, brasage, vissage
Mesure et contrôle	Maniement des appareils de mesure, diagnostics simples
Roues et pneus	Montage, équilibrage, entretien des pneus
Technique des freins I	Bases des systèmes de freins, maintenance, réparations simples



8. Formation interentreprises dans l'artisanat

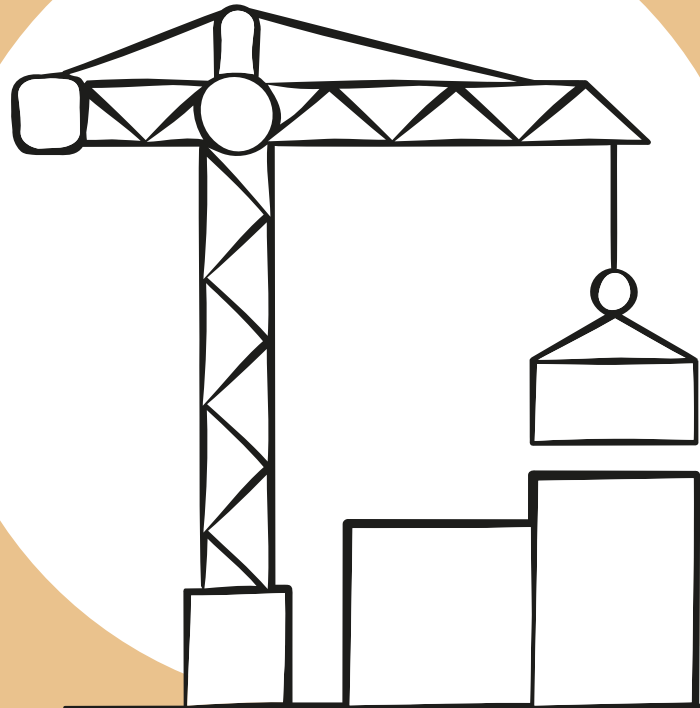
Exemple 2 : Secteur du bâtiment (1/3)

Spécialisation importante des entreprises, entreprises de petites tailles, problèmes d'attractivité

Dispositions des conventions collectives complètes

Fond de formation auprès de SOKA-BAU (caisses sociales du secteur du bâtiment)

Environ 180 centres de formation interentreprises participent à la formation professionnelle dans le secteur du bâtiment en Allemagne.



Les coûts des mesures prévues dans les règlements de formation sont pris en charge par le groupe de mutuelles SOKA-BAU, qui les rembourse directement aux centres de formation professionnelle :

- Frais de cours
- Frais de transport des apprenti-e-s
- Frais d'internat, le cas échéant



8. Formation interentreprises dans l'artisanat

Exemple 2 : Secteur du bâtiment (2/3)

Formation par phases dans le secteur du bâtiment

La formation dure **36 mois** et est sanctionnée par l'**examen de fin d'apprentissage**.

Premier niveau : 24 mois

- ▶ sert à la formation professionnelle **de base et spécialisée**
- ▶ est sanctionnée par l'examen d'**ouvrier·ère qualifié·e du bâtiment, du second œuvre ou des travaux publics**

Deuxième niveau : 12 mois

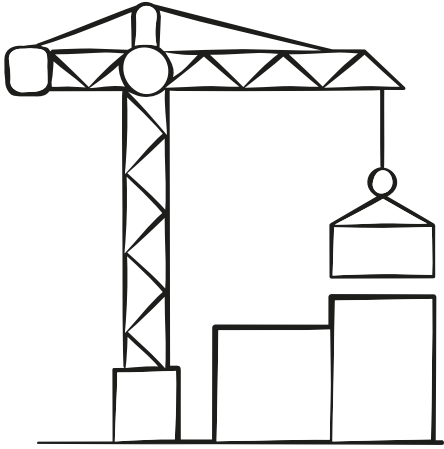
Spécialisation dans la formation professionnelle choisie :

- ▶ Charpentier·ère ▶ Stucateur·rice
- ▶ Carreleur·euse-mosaïste ▶ Chapiste
- ▶ Monteur·euse en isolation thermique et sonique ▶ Monteur·euse en constructions sèches
- ▶ Maçon·ne ▶ Constructeur·rice en béton et béton armé ▶ Mécanicien·enne de la construction ▶ Constructeur·rice de foyers et cheminées ▶ Ouvrier·ère spécialisé·e en construction routière ▶ Ouvrier·ère spécialisé·e en construction de conduites ▶ Ouvrier·ère spécialisé·e en construction de canalisations
- ▶ Ouvrier·ère spécialisé·e en construction de puits ▶ Ouvrier·ère qualifié·e en travaux spéciaux du génie civil ▶ Ouvrier·ère en construction ferroviaire



8. Formation interentreprises dans l'artisanat

Exemple 2 : Secteur du bâtiment (3/3)



An	Entreprise	École professionnelle	Centres de formation interentreprises	Diplôme	Contenus/matières principales
1	13 semaines	12 semaines	14 semaines		Compétences de base, sécurité au travail, science des matériaux, bases dans plusieurs métiers du bâtiment
2	26 semaines	10 semaines	8 semaines	Diplôme Niveau 1 Ouvrier·ère qualifié·e du bâtiment/ Ouvrier·ère qualifié·e des travaux publics	Approfondissement, travaux axés sur des projets, première spécialisation, examen intermédiaire possible
3	30 semaines	10 semaines	6 semaines	Examen de fin d'apprentissage (p. ex. maçon·ne, ouvrier·ère spécialisé·e en construction routière, chapiste, etc.)	Spécialisation dans le métier respectif, tâches complexes, orientation client, préparation aux examens



8. Formation interentreprises dans le domaine des chambres de commerce et d'industrie

Dans de nombreux métiers des chambres de commerce et d'industrie, la formation interentreprises n'est pas usuelle (métiers commerciaux, p. ex.). Dans d'autres métiers, notamment les métiers techniques, elle est facultative. Une obligation existe indirectement dans le cas où les contenus de la formation ne peuvent pas être couverts autrement.

Au niveau régional, la formation/l'enseignement interentreprises sont proposés à titre de soutien par l'organisme des chambres de commerce et d'industrie.

Parallèlement à la formation/l'enseignement interentreprises (cours de base), il existe d'autres offres, tels que les cours spéciaux sur des sujets spécifiques ou des cours pour la préparation aux examens

La durée des cours varie entre **quelques jours** (cours de « fraisage traditionnel » et de « tournage traditionnel », p. ex.) et **plusieurs mois** (« cours de base en électrotechnique » et « cours de base en mécatronique », p. ex.).

Les frais sont pris en charge par l'entreprise formatrice.



9. Focus sur : La formation en coopération

Une alternative à la formation interentreprises

- ▶ Lorsque les entreprises formatrices ne peuvent pas entièrement couvrir les contenus de formation dans un métier, une alternative à la formation/l'enseignement interentreprises est la formation en coopération.
- ▶ La formation en coopération est un type de formation professionnelle où plusieurs partenaires (généralement une ou plusieurs entreprises, de même que des établissements de formation, le cas échéant) coopèrent afin d'assurer ensemble une formation complète, conforme au règlement de formation.
- ▶ Quatre formes d'organisation classiques de la formation en coopération :

**Formation dans une
entreprise principale avec
une entreprise partenaire**

Formation déléguée

Consortium de formation

**Formation avec une
association pour la formation**



9. Focus sur : La formation en coopération

Détails des quatre formes d'organisation

Formation dans une entreprise principale avec une entreprise partenaire	Formation déléguée	Consortium de formation	Formation avec une association pour la formation
▶ La majeure partie de la formation est prise en charge par une entreprise principale ; celle-ci conclut le contrat de formation avec les apprenti·e·s et leur verse la rémunération de formation. C'est à elle qu'incombe la responsabilité globale. ▶ Les contenus complémentaires sont transmis par les entreprises partenaires.	▶ L'entreprise envoie les apprenti·e·s pour une partie de la formation à un prestataire de formation ou à une autre entreprise formatrice, et paie pour ce service.	▶ Les entreprises d'un consortium forment sur un pied d'égalité (« formation tournante »). ▶ Dans tous les cas, chaque entreprise accueille et envoie des apprenti·e·s. ▶ Les apprenti·e·s signent le contrat de formation avec leur entreprise principale ; celle-ci continue à verser la rémunération de formation même pendant la formation effectuée dans l'entreprise partenaire.	▶ En général, le partenaire contractuel pour les apprenti·e·s est une association de formation ; le contenu de la formation est assuré par les entreprises. ▶ Ces entreprises sont membres de l'association. ▶ Des accords de coopération sont conclus pour définir les compétences respectives.



10. Les centres de formation interentreprises dans la coopération internationale pour la formation professionnelle

Panorama

Les centres de formation interentreprises sont intégrés à la coopération internationale pour la formation professionnelle depuis de nombreuses années.

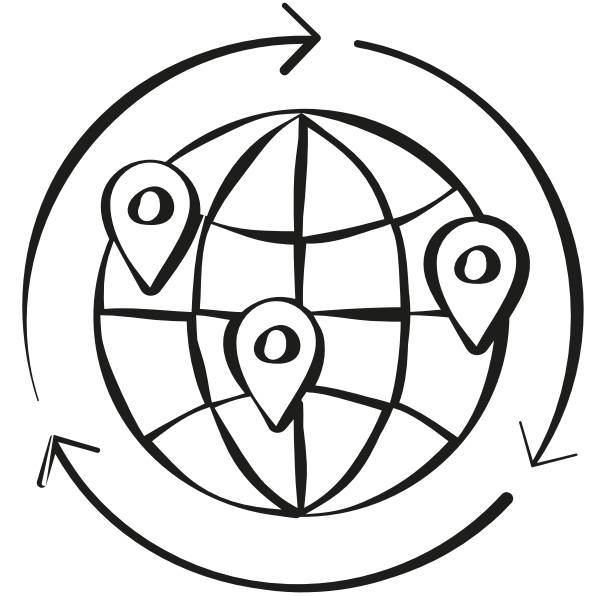
Recours au savoir-faire et aux infrastructures

Formation de diffuseur·se·s étranger·ère·s en Allemagne

Intervention d'expert·e·s des centres de formation interentreprises dans le pays partenaire

Dans le cadre de la coopération au développement

Offre d'économie de marché pour l'étranger (centres de formation interentreprises = partie du secteur de la formation avec activités à l'étranger)



10. Les centres de formation interentreprises dans la coopération internationale pour la formation professionnelle

Caractéristiques

Rôle de modèle : Dans les pays où le système de formation professionnelle est plutôt scolaire et théorique, avec faible implication des entreprises, les centres de formation professionnelle avec ateliers d'apprentissage se présentent comme une voie permettant d'intégrer des éléments pratiques dans la formation initiale et continue.

Par ailleurs, les centres de compétence servent de modèles pour des « centres d'excellence », en vue du développement de la formation professionnelle jusqu'au niveau de formation supérieur et aux fins du transfert de technologie.



Activité clé de la coopération au développement allemande dans le domaine de la formation professionnelle depuis de nombreuses années – au plus tard depuis les années 1980

Recours à des concepts de construction, d'équipement et de formation (p. ex. orientation en fonction de la formation/l'enseignement interentreprises modulaires)

Conclusion : Dans la coopération internationale pour la formation professionnelle, le concept de centre de formation interentreprises est compris **de façon flexible**. En principe, les centres de formation professionnelle peuvent prendre en charge **toutes les missions des centres de formation interentreprises allemands** dans les pays partenaires, et **enrichir une formation existante par des composantes pratiques**.



Vous trouverez cette présentation, ainsi que d'autres, de même que des informations sur la formation professionnelle en Allemagne et sur la coopération internationale dans la formation professionnelle sur notre site Internet :

www.govet.international

Sources et informations supplémentaires sur Internet :

- ▶ Rapport sur la formation professionnelle BReg (BMBFSFJ) ([lien](#))
- ▶ Rapport de données du BIBB ([lien](#))
- ▶ Statistiques Destatis sur la formation professionnelle ([lien](#))
- ▶ BIBB: Inter-company vocational training centres ([lien](#))
- ▶ ZDH Überbetriebliche Lehrlingsunterweisung (ÜLU, Centres de formation interentreprises) ([lien](#))
- ▶ Heinz-Piest-Institute ([lien](#))



GOVET auprès du BIBB



Friedrich-Ebert-Allee 114-116
53113 Bonn, Germany



govet@bibb.de



+49 228 107 1818



www.govet.international

